



Expulsion d'un centre de rééducation

Par **zac59**, le **16/10/2015** à **14:03**

Bonjour à tous,

une amie qui est hospitalisée depuis décembre 2014 va se faire expulser de son centre de rééducation sans aucune justification du médecin chef. Le médecin-chef lui a dit mercredi qu'elle sortait samedi.

Elle ne peut pas marcher sans béquilles et équipée de celles-ci, sa mobilité est très restreinte car sa greffe osseuse au niveau du genou est loin d'avoir pris correctement pour espérer un appui assez long.

Je l'accompagne régulièrement dans ces déplacements car se déplacer en fauteuil roulant n'est pas des plus pratique. Bref, je voulais savoir quels recours juridiques peut-elle avoir (expertise médicale) pour éviter qu'elle reparte chez ses parents (très âgés tous les 2).

Par **cocotte1003**, le **16/10/2015** à **17:52**

Bonjour, il existe des maisons pour les personnes convalescentes qui ne peuvent s'assumer ou etes assumées, cordialement